

Défaillances d'entreprises et cessations volontaires d'activité



Syndicat des indépendants et des TPE

+52% de hausse du nombre de procédures collectives en **2022 vs 2021**.



+94,8%

Hausse des procédures collectives des **TPE**.

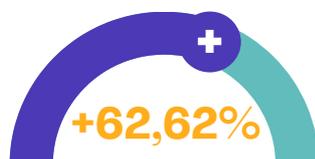


+97,2%

Hausse des procédures collectives pour les **PE**.

LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES DANS LE DÉTAIL :

La hausse des défaillances d'entreprises **de 3 à 9 salariés**.



La hausse des défaillances d'entreprises ayant **de 6 à plus de 15 ans d'ancienneté**.



DYNAMIQUE DE LA HAUSSE PAR TRIMESTRE :



EN 2022,
Des niveaux de défaillances supérieurs à 2019 :

+ 27,9% pour les **TPE**.

+ 14,6% pour les **PE**.



Plus d'**1 TPE sur 2** soit **190.000 entreprises** ont cessé volontairement leur activité en **2022** faute de perspectives.



Défaillances d'entreprises

03

Témoignages de nos adhérents

04

Le bond des défaillances d'entreprises en 2022 : simple rattrapage ou dynamique autonome ?

- 2020 - 2021 : *Années des charges Covid*
- 2019 : Une année de référence source de biais dans l'information

05

Une dynamique autonome qui porte au sommet le niveau prévisionnel 2023 des défaillances d'entreprises

- *Les prévisions d'Allianz-Trade – 59.000 défaillances en 2023*

06

- *Les données URSSAF – Des dizaines de milliers de contraintes lancées au 1er mars 2023*
- *Les données Nota-PME – 183.000 entreprises en risque de défaillance à court terme*

Une action urgente et résolue des pouvoirs publics s'impose

- *La maîtrise budgétaire*
- *Le SDI propose des actions qui respectent les impératifs budgétaires*

07

A quel niveau votre région est-elle concernée par l'accroissement des défaillances ?

Les microentrepreneurs ne combleront pas la disparition des entreprises

Andrea, gérante d'une épicerie bio

Bonjour, merci beaucoup de défendre la cause des petits indépendants, les grands oubliés de cette nouvelle crise. Je gère un commerce en région parisienne (épicerie bio) depuis 2 ans et demi maintenant (j'ai ouvert après le 1er confinement) et je dois dire que le parcours n'a pas été un long fleuve tranquille. Les années 2020 et 2021 n'ont finalement pas été les plus dures. Ce que nous traversons depuis le début de cette année est pire que tout. Plus de salariée depuis avril 2022 (je ne peux plus m'offrir ce luxe), des journées de 12/13h, aucun revenu depuis 4 mois, un corps et un mental complètement usés. Tout ça à cause d'un contexte géopolitique et économique défavorable, des décisions politiques discutables que nous subissons depuis 2 ans et demi, une morosité ambiante ne poussant pas les ménages à consommer, une inflation détournant les consommateurs des centres villes. Aujourd'hui, nos activités sont fortement impactées (baisse de la fréquentation, baisse du CA) et tout cela dans la plus grande indifférence de nos dirigeants. Je n'ai pas contracté de PGE en 2020/2021 mais aujourd'hui le CA réalisé ne suffit plus pour embaucher ni même pour me rémunérer décemment. Je paie quasi autant de cotisations URSSAF que je me rémunère alors que mes revenus annuels n'ont pas dépassé 3 000€ en 2021. Cherchez l'erreur ! En 2022, je vais doubler ma rémunération annuelle (car il faut que je me rémunère, je ne peux pas continuer à m'oublier) mais j'attends fébrilement la régularisation URSSAF en 2023. Vous pouvez constater que cette somme est dérisoire et ne constitue en rien un salaire décent ! Qui travaillerait 12/13h par jour pour un peu plus d'un tiers de smic/an ? Depuis juin 2022, je ne me verse plus rien pour soulager ma trésorerie mise à mal et je survis avec le peu d'économies personnelles qu'il me reste.

Laure, gérante d'un pressing

Personnellement j'ai un pressing et au vu des hausses d'énergie je ne suis pas sûre de pouvoir continuer il est clair que l'on est assommé de charges sociales

Hervé, restaurateur

Une grande question inquiétante, pourquoi êtes-vous la seule organisation patronale à tirer la sonnette d'alarme ? Où allons-nous si les syndicats patronaux ne vont pas dans le même sens ? Je suis inquiet de la réponse, nous avons tous plus ou moins des difficultés mais quoi faire sans les pouvoirs publics qui nous suivent ? C'est très inquiétant !!!

Magali, commerçante

Moi c'est bon... Les crises ont eu raison de ma boutique... J'ai ouvert fin 2019. J'ai survécu à la crise COVID. Mais depuis avril, une catastrophe. Plus personne n'achète. Plus régularisation des charges URSSAF. Donc décision le mois dernier. Je déstocke et je ferme. Mon projet tombe à l'eau.

Rémi, commerçant (chaussures)

Je démarre ma liquidation au 01/09/2022...

Le bond des défaillances d'entreprises en 2022 : simple rattrapage ou dynamique autonome ?

2020 - 2021 : Années des charges Covid

En matière de défaillances d'entreprises, chaque structure institutionnelle (INSEE, BDF,...) intègre l'année 2019 comme dernière année de référence d'une économie normalisée.

Les années 2020 et 2021 dites « Covid » sont ainsi mises entre parenthèses, considérant comme hors normes les soutiens apportés aux entreprises durant cette période.

Notons toutefois que ces aides ont consisté dans leur écrasante majorité, pour les entreprises, en des dettes nouvelles (PGE) et reportées (URSSAF, Impôts et Taxes) et donc en des charges supplémentaires à moyen-long terme.

2019 : Une année de référence source de biais dans l'information

Dans ce contexte, la communication autour du nombre de défaillances d'entreprises comporte plusieurs biais :

- Le nombre de défaillances est inférieur à celui de 2019.
- En tout état de cause, la dynamique des défaillances constatée sur 2022 correspond tout au plus à un rattrapage des défaillances qui n'ont pas eu lieu en 2020 et 2021.

Quant au nombre de défaillances

Le niveau cumulé des défaillances d'entreprises, toutes tailles et catégories confondues, est de fait inférieur de 16,6% en 2022 à ce qu'il était en 2019.

Pour autant, sur le strict champ des TPE/PME, ce niveau est supérieur de 26,6% à 31,2% à ce qu'il était en 2019 et près de deux fois supérieur à ce qu'il était en 2021.

B - Les défaillances d'entreprises par taille W								
Défaillances en nombre d'unités légales, glissement en %								
	Cumul 12 derniers mois (a) (données brutes)							
Taille	2019	Déc. 22	Déc. 22/Déc. 21	Déc. 22/2019	Jan. 22	Jan. 23 prov.	Jan. 23/Jan. 22	Jan. 23/2019
PME, dont	51 119	41 219	49,4%	-19,4%	28 099	42 609	51,6%	-16,6%
Microentreprises et taille indéterminée	48 733	38 317	46,9%	-21,4%	26 541	39 583	49,1%	-18,8%
Très petites entreprises	1 487	1 814	96,3%	22,0%	966	1 882	94,8%	26,6%
Petites entreprises	654	815	95,0%	24,6%	435	858	97,2%	31,2%
Moyennes entreprises	245	273	79,6%	11,4%	157	286	82,2%	16,7%
ETI-GE	26	30	25,0%	15,4%	25	31	24,0%	19,2%
Ensemble	51 145	41 249	49,4%	-19,3%	28 124	42 640	51,6%	-16,6%

Source : Banque de France - Février 2023

Source : Banque de France - Base Fiben. Données disponibles début février 2023 : définitives pour décembre 2022, provisoires pour janvier 2023.
Calcul : Banque de France - Direction des Entreprises - Observatoire des entreprises
a Cumul des douze derniers mois comparé au cumul des mêmes mois un an auparavant et à l'année 2019 (janvier à décembre 2019).

Quant à la notion de « rattrapage »

Cette hypothèse suppose que des entreprises fragiles en 2020 et 2021 auraient été artificiellement maintenues en activité grâce aux aides de l'État, entreprises désignées sous le vocable de « zombies ».

Ce constat est sans doute vrai pour partie mais loin de représenter la majorité des cas.

Surtout, ce constat ne parvient pas à expliquer :

- Les conclusions du rapport de la Cour des Comptes de juillet 2022 soulignant le très faible volume d'entreprises zombies bénéficiaires d'un PGE.

- La forte augmentation des défaillances d'entreprises présentes de longue date sur le marché :
 - **+41,5%** de défaillances d'entreprises de 6 à 10 ans d'ancienneté entre 2021 et 2022.
 - **+33%** pour les entreprises de 11 à 15 ans.
 - **+36,7%** pour les entreprises de 16 ans et plus.

Statistiques des défaillances par tranche d'âge par nature de procédure

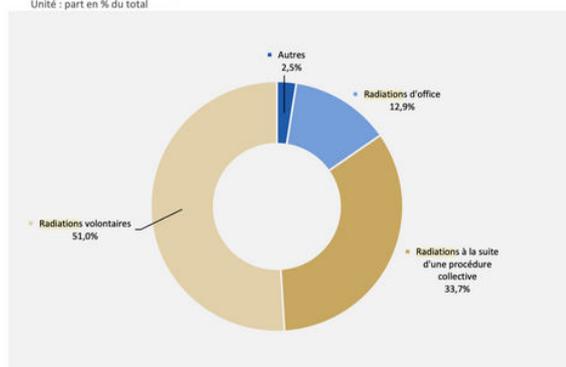
Tranche de salariés	2021				2022				Evolution			
	Souv.	RJ	LJ	Total	Souv.	RJ	LJ	Total	Souv.	RJ	LJ	Total
moins de 3 ans	72	618	2 986	3 676	106	1 207	5 824	7 137	47,2%	95,3%	95,0%	94,2%
3 à 5 ans	150	1 749	6 208	8 107	264	2 944	9 292	12 500	76,0%	68,3%	49,7%	54,2%
6 à 10 ans	186	1 666	5 322	7 174	277	2 470	7 402	10 149	48,9%	48,3%	39,1%	41,5%
11 à 15 ans	96	925	2 844	3 865	151	1 285	3 706	5 142	57,3%	38,9%	30,3%	33,0%
16 et plus	225	1 546	3 778	5 549	327	2 226	5 033	7 586	45,3%	44,0%	33,2%	36,7%
TOTAL DÉFAILLANCES	729	6 504	21 138	28 371	1 125	10 132	31 257	42 514	54,3%	55,8%	47,9%	49,9%

Source : Altaris - Janvier 2023

- La forte augmentation des cessations volontaires d'activité qui diminue d'autant les chiffres des défaillances (par la cessation volontaire, le chef d'entreprise cesse son activité avant qu'il ne soit trop tard et que ses dettes ne soient supérieures à ses actifs) :
 - En 2022, pour la première fois depuis 2019, date de début de l'analyse de cette donnée par les greffes des tribunaux de commerces, les cessations volontaires d'activité ont représenté la majorité des radiations d'entreprises (51,9% contre 45,9% en 2019).

Répartition des radiations selon le motif (*)

Unité : part en % du total



(*) Hors Moselle et Alsace
Traitement Xerfi Spécific / Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2022

Évolution des radiations selon le motif entre 2018 et 2022 (*)

Unité : part en % du total

	2019	2020	2021	2022
Radiations volontaires	45,9%	49,8%	47,5%	51,9%
Radiations à la suite d'une procédure collective	33,9%	34,8%	34,0%	32,5%
Radiations d'office	13,6%	12,6%	15,8%	13,0%
Autres	6,6%	2,7%	2,7%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

(*) Hors Moselle, Alsace et DROM
Traitement Xerfi Spécific / Source : Greffes des tribunaux de commerce

Source : Xerfi - Greffes des tribunaux de commerce
Janvier 2023

Une dynamique autonome qui porte au sommet le niveau prévisionnel 2023 des défaillances d'entreprises

Les prévisions d'Allianz-Trade – 59.000 défaillances en 2023

Le chiffre de 59.000 est issu de la dernière étude de la société Allianz Trade (24/01/2023), spécialisée dans l'assurance-crédit.

Nous soulignons l'accélération et la dégradation de la situation puisque Allianz Trade évaluait le 27 octobre 2022 à 53.200 le nombre de défaillances prévisionnelles sur 2023.

Les données URSSAF – Des dizaines de milliers de contraintes lancées au 1er mars 2023

Les services des URSSAF ont repris les poursuites en vue du recouvrement forcé des cotisations impayées depuis le 1er mars 2023, sachant que les URSSAF sont très majoritairement à l'origine des procédures collectives engagées à l'encontre des TPE.

Une vague de plusieurs dizaines de milliers de contraintes ont été adressées aux études d'huissiers.

Les données Nota-PME – 183.000 entreprises en risque de défaillance à court terme

La Banque de France est en capacité d'évaluer l'évolution de la situation des entreprises sur la base de sa notation.

Or, seules les structures dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750.000€/an font l'objet d'une cotation, soit 240.000 à 260.000 entreprises.

Dans le cadre de son partenariat avec Info Greffe, Nota PME a accès aux bilans de 1,5 million d'entreprises.

Sur la base des bilans 2021 analysés dans le cadre d'une publication de Janvier 2023, le nombre d'entreprises en risque majeur de défaillances est de 183.000.

Nous soulignons qu'à fin 2021, l'époque était jugée faste. Les entreprises :

- n'avaient connu qu'une partie de la hausse des matières premières;
- n'avaient pas encore encaissé le choc de la hausse des prix de l'énergie;
- ni celui de la baisse de la consommation;
- n'avaient pas (pour 70% des TPE) commencé à rembourser leur PGE;
- ni leurs dettes URSSAF.

Une action urgente et résolue des pouvoirs publics s'impose

La maîtrise budgétaire

Voici la maître mot des pouvoirs publics depuis juin 2021, traduit depuis par "ciblage sur les entreprises qui en ont le plus besoin".

Il est possible de s'interroger sur la pertinence des ciblage et à tout le moins sur le niveau des soutiens au regard des chiffres ci-contre qui démontrent que les secteurs ou les procédures collectives ont le plus progressé sont aussi ceux qui étaient ciblés par les aides dans une large mesure.

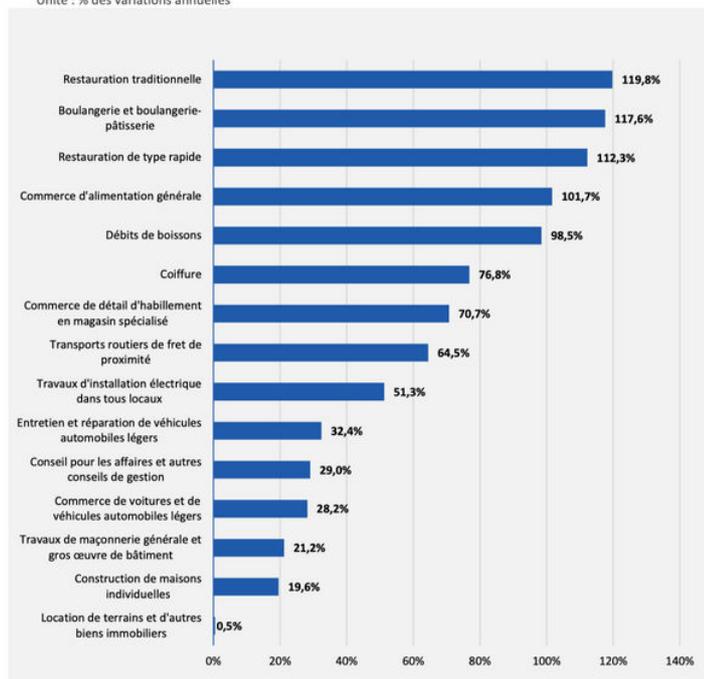
Les dernières modalités de soutien concernant les prix de l'énergie, qu'il s'agisse de l'Amortisseur ou du Guichet font l'objet de vives critiques, développées dans le cadre d'une note du SDI dédiée.

Le SDI propose des actions qui respectent les impératifs budgétaires

- Un allongement de droit de la durée de remboursement des PGE pour les TPE.
- Un renouvellement de l'étalement des dettes URSSAF sur 12 à 36 mois.
- L'interdiction de la répercussion par les bailleurs sur leurs locataires commerciaux du paiement des taxes foncières liées aux locaux loués.

■ Évolution du Top 15 des activités les plus représentées dans les procédures collectives entre 2021 et 2022

Unité : % des variations annuelles



(*) Hors Moselle, Alsace

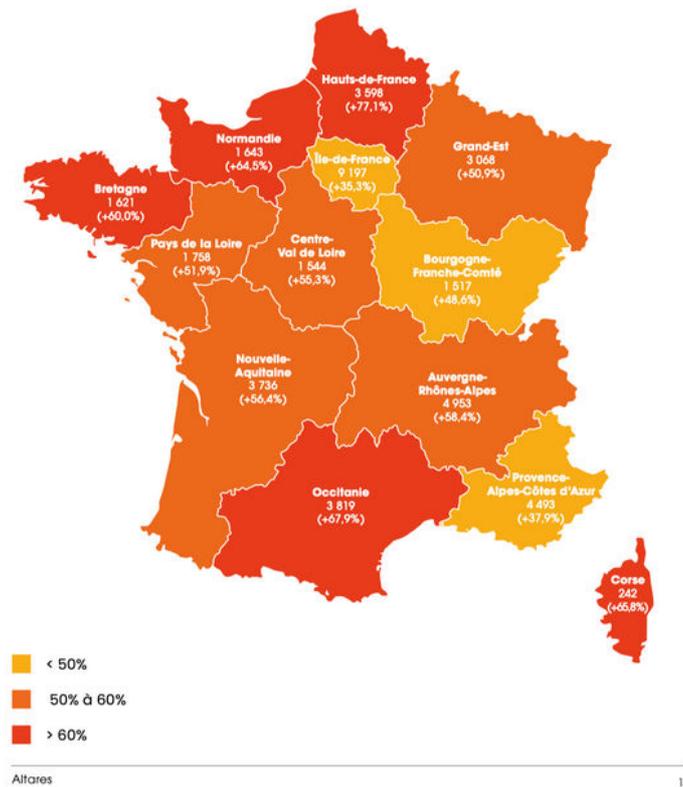
Traitement Xerfi Spécific / Sources : Greffes des tribunaux de commerce

Source : Xerfi - Greffes des tribunaux de commerce - Janvier 2023

Addendum

A quel niveau votre région est-elle concernée par l'accroissement des défaillances ?

Carte d'évolution
des défaillances
par région en 2021 / 2022



Les microentrepreneurs ne combleront pas la disparition des entreprises

**3 ANS APRÈS LEUR INSTALLATION,
80 % DES REVENUS DES AUTO-ENTREPRENEURS PROVIENNENT
D'UNE ACTIVITÉ SALARIÉE OU D'INDEMNITÉS CHÔMAGE**



En matière de création entreprises L'INSEE et les pouvoirs publics communiquent sur des chiffres qui intègrent les microentrepreneurs comme "créateurs d'entreprises". Ces derniers représentent désormais 60% des créations comptabilisées. Économiquement, socialement, il est inexact de placer sur un plan d'égalité une entreprise (individuelle ou une société) et un microentrepreneur.

Cet élément est fondamental pour intégrer le fait que les entreprises qui disparaissent, leurs salariés, leurs participations aux budgets de la protection sociale, de l'Etat et des collectivités locales (charges sociales, TVA, IR, IS, CFE,...) sont sans commune mesure avec celle d'un microentrepreneur.



Syndicat des indépendants et des TPE

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DU SDI EN DIRECT SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



@SDI_fr



SDI Syndicat des Indépendants et des TPE



@sdi_syndicat_des_independants



sdi-pme.fr

Contact : Jean-Guilhem DARRÉ / Délégué Général
06.16.33.46.45
jean-guilhem.darre@sdi-pme.fr